

|   |                           |  |   |
|---|---------------------------|--|---|
| <b>Conseil Municipal du</b> 15 janvier 2024 |                           | <b>à</b> 18h00   |   |
| N°ordre                                     | 11                        | <b>Titre</b>   | Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité dont le syndicat Énergies vienne est le coordonnateur |
| N° identifiant                              | 2023-0313                 |  |   |
| Rapporteur(s)                               | M. Rafael DOS SANTOS CRUZ | <b>PJ.</b>   | Acte constitutif électricité gaz  |
| Date de la convocation                      | 09/01/2024                |  |   |
| <b>Président de séance</b>                  | Mme Léonore MONCOND'HUY   |  |   |
| <b>Secrétaire(s) de séance</b>              | Vincent GATEL             |  |   |
| <b>Membres en exercice</b>                  | 53                        |  |   |
| <b>Quorum</b>                               | 27                        |  |   |
| <b>Présents</b>                             | 45                        | <p>Mme Léonore MONCOND'HUY - <b>Maire</b><br/> M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD <b>Adjoints</b><br/> M. Frankie ANGEBAULT - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Solange LAOUDJAMAÏ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSQ - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT <b>Conseillers municipaux</b></p> |   |
| <b>Absents</b>                              | 5                         | <p>Mme Béatrice BEJANIN - M. Aloïs GABORIT - Mme Carine GILLES - Mme Myriam MARCIL - Mme Lucile VALLET <b>Conseillers municipaux</b></p>   |   |
| <b>Mandats</b>                              | 3                         | <b>Mandants</b><br>Mme Samira BARRO-KONATÉ<br>Mme Lisa BELLUCO<br>Mme Clémence POURROY   | <b>Mandataires</b><br>Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN<br>M. Didier DARGÈRE<br>M. Charles REVERCHON-BILLOT   |

|              |   |
|--------------|---|
| Observations | <p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 2, 4, 3, 5 à 13.</p> <p>Est intéressé l'élu municipal membre du Syndicat Énergies vienne, désigné par Grand Poitiers, Aloïs GABORIT (mandataire de Myriam MARCIL).</p> |
|--------------|---|

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Projet de délibération étudié par: | Commission Transition écologique et résilience |
|------------------------------------|--|

|                  |  |
|------------------|--|
| Service référent | Direction Générale Adjointe Transition écologique<br>Direction Énergie |
|------------------|--|

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'acte constitutif approuvé par le Syndicat Énergies Vienne lors de son Comité syndical du 24 juin 2014,

Considérant que la ville de Poitiers a des besoins en matière :

- d'acheminement et de fourniture de gaz naturel et services associés à la fourniture du gaz
- d'acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité (segments C1 à C4 et segments C5).

Considérant que le syndicat Énergies Vienne a constitué un groupement de commandes, dont il est le coordonnateur pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et d'électricité et services associés à la fourniture de ces énergies,

Considérant que la ville de Poitiers, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Lors du Conseil du 30 mars 2015, la ville de Poitiers avait décidé d'adhérer à des groupements de commande pour les marchés d'acheminement et de fourniture d'énergie. Cette décision faisait suite à la loi sur la « Nouvelle organisation du marché de l'électricité » dite loi NOME qui obligeait les collectivités à ouvrir à la concurrence les marchés d'électricité pour des contrats supérieurs dont la puissance était supérieure à 36 kVA.

Afin de simplifier la procédure d'appel d'offres classique, le principe de mode d'achat en groupement de commandes avec un coordonnateur externe à la collectivité, l'Ugap (Union des groupements d'achats publics) avait été alors retenu pour les compteurs situés sur la concession Enedis. Les compteurs situés en territoire SRD faisaient l'objet d'une adhésion au groupement d'achat du syndicat Énergies Vienne.

Le syndicat Énergies Vienne est engagé dans une démarche d'approvisionnement qui favorise les énergies renouvelables et notamment les possibilités d'ajout de contrat d'achat en direct des installations de productions d'énergies renouvelables.

**Après examen du projet, il vous est proposé :**

- **de décider de l'adhésion de la ville de Poitiers au groupement de commande du syndicat Énergies Vienne**
- **d'autoriser Madame la Maire à notifier au syndicat Énergies Vienne l'adhésion de la ville de Poitiers au groupement dont l'acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération**
- **de s'engager à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement, dans les meilleurs délais**
- **de s'engager à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement de commande**
- **de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet.**

|                           |
|---------------------------|
| POUR                      |
| CONTRE                    |
| Abstention                |
| Ne prend pas part au vote |

|    |
|----|
| 48 |
| 0  |
| 0  |
| 0  |

|  |
|--|
|  |
|  |
|  |
|  |

La Maire,

Léonore MONCOND'HUY

Le Secrétaire,

Vincent GATEL



**RESULTAT DU VOTE**

Adopté

|                                 |                 |                                 |                                      |
|---------------------------------|-----------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| Mise en ligne le                | 18 janvier 2024 |                                 |                                      |
| Date de réception en préfecture | 18 janvier 2024 | Identifiant de télétransmission | 086-218601946-20240115-183340-DE-1-1 |
| Nomenclature Préfecture         | 8.8             | Environnement                   |                                      |